

LA RÈGLE CHANGE LE 15 SEPTEMBRE 2018



LE PIED SUR LES LIGNES NE SERA PLUS TOLÉRÉ

Cette modification n'est pas faite pour rien, cela fait partie des conditions pour notre participation aux Jeux Olympiques.

**La Commission Nationale des Arbitres
vous invite à vous préparer à cet évènement.**



Vous disposez de 7,50 mètres de zone d'élan. Vous disposez de la zone de validité du lancement du but (en jaune) 5 mètres, du rectangle ajouté (en orange) 2 mètres et de la zone de fond (en vert) 0,50 mètre.

Cette zone d'élan de 7,50 mètres est valable pour les Jeunes, les Seniors, les Féminines et les Vétérans.

